



DOSSIER DE CONSULTATION POUR UNE PRESTATION « IMPRESSION DU BULLETIN COMMUNAL »

RÈGLEMENT DE CONSULTATION :

1. Identification du maître d'ouvrage

Commune de Samatan

Représentant de la Personne Publique : Monsieur le Maire, Hervé LEFEBVRE

Adresse : 2 Place de la Fontaine 32130 SAMATAN

Affaire suivie par Rym GHOZELI

Courriel : communication@samatan-gers.com

2. Procédure de passation du marché

La consultation est lancée dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique, selon une procédure adaptée.

3. Objet du marché

La commune de Samatan souhaite l'impression d'un bulletin communal quadrimestriel.

Contexte :

Dans le cadre de sa stratégie de communication, la commune de Samatan (2 500 habitants) souhaite publier un bulletin d'information quadrimestriel auprès de sa population.

L'objectif est de s'adjoindre les compétences de professionnels pour l'impression du bulletin d'information dont les principales caractéristiques sont :

- Périodicité : 3 numéros annuels, en français
- Quantité : 1 500 exemplaires papier par numéro, accessible sur internet, sur le site de la commune.

4. Contenu de la proposition d'offre à remettre

Le dossier de candidature comprendra :

- ✓ Le contrat établi, rempli, daté et signé,
- ✓ Un descriptif de la composition de l'entreprise : compétences et moyens.

- ✓ Une présentation des réalisations antérieures, référence sur des réalisations similaires. Le prestataire devra notamment maîtriser le fonctionnement des collectivités locales.
- ✓ Un devis devra faire apparaître le prix de l'impression d'un numéro et sa livraison
- ✓ Un échéancier prévisionnel définissant les délais de réalisation optimisés d'un bulletin
- ✓ Une proposition technique, réalisation de son choix permettant de juger la qualité de l'impression, le rendu des couleurs, la qualité du support et de son montage.
- ✓ Un descriptif des moyens techniques et matériels mis en œuvre pour l'exécution de cette prestation en répondant aux normes environnementales.

5. Liste des documents fournis à chaque prestataire consulté

Chaque prestataire consulté sera destinataire du présent Dossier de Consultation comportant le règlement de la consultation, le contrat et le dernier numéro du bulletin municipal.

6. Critère d'attribution

Sélection de la proposition satisfaisant le mieux aux critères suivants :

1) Valeur technique 55%

- Respect et conformité avec les exigences de la commune
- Qualité du rendu d'impression du bulletin
- Critères environnementaux

2) Prix 45%

- Coût détaillé de la prestation

7. Modalités et date limite de réception des offres

Date limite de réception des offres : **Au plus-tard le 13 septembre 2024 16h30**

Les plis devront porter la mention « MARCHÉ PUBLIC » - Offre relative à l'impression du bulletin municipal de SAMATAN » et seront adressés à Mairie de Samatan - Service communication - 2, place de la Fontaine - 32130 SAMATAN.

8. Démarrage de la mission

Parution du 15/12/2024.

Il est entendu que la présente consultation ne peut en aucun cas engager la responsabilité de la Collectivité, ni entraîner pour elle des obligations particulières vis-à-vis des candidats, quelle que soit la suite donnée à cette consultation. Il ne pourra donc lui être réclamé ni indemnité ni frais de dossier, de déplacement ou d'étude à ce titre. En cas de litige, la Loi française est seule applicable. Les juridictions administratives françaises sont seules compétentes, en particulier le Tribunal Administratif de Pau.